

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

18 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. FINANCES

A. Transfert de l'emprunt d'Eyrium de l'EPIC à Val'Eyrieux

2. ADMINISTRATION GENERALE

A. Validation des dossiers inscrits au dispositif « Atout Ruralité Intercommunalités » du Département de l'Ardèche

3. RESSOURCES HUMAINES

- A. Avenant au contrat d'assurance statutaire
- B. Avenant à la convention de participation Prévoyance

4. TOURISME

- A. Coup de pousse du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : mise à jour de la demande de subvention pour la refonte de la scénographie de la Maison du Châtaignier (St Pierreville)
- B. Aménagement et équipement d'itinéraires touristiques à vélo : demandes de subvention FEDER et Région
- C. Informations sur l'attribution de marchés

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2024

- A. Le Chambon Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable
- B. Issamoulenc Travaux de mise en conformité du captage de l'unité de distribution du hameau de Cros
- C. St Barthélemy le Meil Travaux de mise en conformité des captages de Gardoullière
- D. St Agrève Travaux de renouvellement de réseau d'eau potable sous la rue "Montée de l'église"
- E. St Jeure d'Andaure Construction d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration
- F. Le Chambon Construction d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration
- G. Prolongement de La Dolce Via de St Agrève au Lac de Devesset

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

<u>Étaient présents</u>: Dr Jacques CHABAL, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Antoine CAVROY, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS.

Absent excusé: M. Nicolas FREYDIER.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Antoine CAVROY

Assistaient également à la séance :

- Cédric MAZOYER, Directeur Général des Services
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Ressources, Jeunesse & Sports
- Jérôme REBOULET, Directeur du pôle Services techniques
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

> Approbation du PV du Bureau communautaire du 23/10/2023

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 23 octobre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

Délibérations :

M. le Président propose de débuter les sujets à l'ordre du jour.

1. FINANCES

A. Transfert de l'emprunt d'Eyrium de l'EPIC à Val'Eyrieux

Dans le cadre de la reprise sur le budget général de la Communauté de communes des investissements précédemment portés par l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme, l'emprunt contracté par l'EPIC auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour les travaux d'Eyrium doit être transféré à la Communauté de communes.

Pour rappel, le Comité de Direction de l'EPIC, lors de sa séance du 28 avril 2021, avait validé la proposition d'emprunt de 285 000 € de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour financer les travaux de réfection d'Eyrium. Il est précisé que cet emprunt a fait l'objet d'une garantie de 50% de la part de la Communauté de communes.

Le contrat de prêt a été signé le 4 juin 2021 aux conditions suivantes :

- Montant souscrit: 285 000 €

- Durée : 20 ans

- Périodicité : trimestrielle

- Mode d'amortissement : Echéances constantes

- Taux d'intérêt annuel : 1.22 %

Le Comité de Direction de l'EPIC, lors de sa séance du 18 octobre 2023, a approuvé ce transfert à compter du 24 décembre 2023. Le montant du capital restant dû est de 256 300 €.

Il convient maintenant au Bureau communautaire de se prononcer sur la reprise de cet emprunt, aux conditions indiquées ci-dessus.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la reprise par la Communauté de communes, à compter du 24/12/2023, du contrat de prêt contracté par l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour les travaux d'Eyrium; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

2. ADMINISTRATION GENERALE

A. Validation des dossiers inscrits au dispositif « Atout Ruralité Intercommunalités » du Département de l'Ardèche

Le Département a décidé de mettre en place, dans le cadre du nouveau règlement d'aide aux collectivités, un partenariat avec les intercommunalités ardéchoises sur la base d'un contrat de soutien, dénommé « Atout Ruralité Intercommunalités ».

Ce partenariat permet le financement des projets d'investissements prévus par les intercommunalités et il est conclu pour une durée de 4 ans (2023-2027), soit jusqu'au 31/12/2026. A cet effet, chaque EPCI est doté d'une enveloppe financière calculée au prorata de sa population DGF.

La dotation mise à la disposition de la Communauté de communes Val'Eyrieux s'élève à 261 694 € sur la durée du contrat.

Le programme d'action validé avec les services du Département, établi sur la base d'un montant d'opérations s'élevant à 1 185 000 € HT et un montant de subvention sollicité de 261 694 €, est joint en annexe 1.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le programme d'action négocié avec le Département de l'Ardèche, tel que joint en annexe 1 ; autorise le Président à signer le contrat « Atout Ruralité Intercommunalités » avec le Département de l'Ardèche et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre.

3. RESSOURCES HUMAINES

A. Avenant au contrat d'assurance statutaire

Délibération reportée à la prochaine séance, un complément d'information étant sollicité par les membres du Bureau.

B. Avenant à la convention de participation Prévoyance

La communauté de communes a signé, en 2020, une convention portée par le centre de gestion de l'Ardèche afin de permettre aux agents des collectivités adhérentes de bénéficier d'une garantie de maintien de salaire en cas d'arrêt maladie de longue durée.

Cette convention a été signée pour une durée de 6 ans.

L'avenant présenté comprend une augmentation de 1.53 à 1.57 % à compter du 1^{er} janvier 2024. Cela impacte le montant de la cotisation pour les agents et de fait l'assiette de cotisation de la collectivité.

Il s'agit d'autoriser le Président à signer cet avenant pour éviter une rupture de couverture.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant à la convention ; précise que le montant annuel ainsi modifié sera prévu au BP 2024 de la collectivité.

4. TOURISME

A. Coup de pousse du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : mise à jour de la demande de subvention pour la refonte de la scénographie de la Maison du Châtaignier (St Pierreville)

Le PNR des Monts d'Ardèche a lancé un nouvel appel à projets Coup de pousse « Renouvelez la scénographie et améliorez les conditions d'accueil des Maisons, musées et offices de tourisme du Parc », qui bénéficie du soutien financier de la Région-Auvergne-Rhône-Alpes.

Un dossier de demande de subvention peut être déposé pour les travaux de refonte de la muséographie de la Maison du Châtaignier. Il est proposé de solliciter un montant de subvention de 20 000 € dans le cadre de ce dispositif pour un budget total de 40 000 € HT, les 50 % restants étant pris en charge par la Communauté de communes.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite une subvention de 20 000 € auprès de la Région, via le PNR des Monts d'Ardèche, sur la base d'une dépense subventionnable de 40 000 € HT; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

B. Aménagement et équipement d'itinéraires touristiques à vélo : demandes de subvention FEDER et Région

Il est rappelé que, dans le cadre de la stratégie en matière de développement touristique des sports et loisirs de nature portée par la Communauté de communes Val'Eyrieux, la destination Ardèche Hautes Vallées a été sélectionnée comme « Territoire Région Pleine Nature », et par conséquent est inscrite comme Pôle de Pleine Nature dans le programme FEDER.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Val'Eyrieux souhaite mener un projet visant la structuration et l'organisation d'une offre de tourisme à vélo à travers l'aménagement et l'équipement des sites et itinéraires. Le but étant de favoriser le maillage à partir de la voie douce La Dolce Via, véritable colonne vertébrale du territoire.

Ce projet se décline en deux actions :

→ Action 1 : Mise en tourisme de l'itinérance à vélo

- Création et Aménagement d'un tour de pays VTT (itinérance) de la destination
- Création de 4 boucles locales thématiques « vélo-loisirs »
- Création d'une liaison vélo autour de La Dolce Via

→ Action 2 : Valorisation du patrimoine naturel pour le tourisme à vélo (entre les 2 lacs Collanges et Devesset)

- Création d'un parcours d'interprétation sur La Dolce Via
- Aménagement d'un observatoire ornithologique

Le coût de l'opération globale est estimé à 141 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

| Dépenses HT | | Recettes | | |
|--|-----------|-----------------------|-----------|--|
| Investissements matériels Conception, pose, balisage, aménagement, application | 99 000 € | Région AURA (30%) | 42 300 € | |
| Achats / Fournitures | 42 000 € | FEDER (50%) | 70 500 € | |
| Mobilier, signalétique, borne | 42 000 € | Autofinancement (20%) | 28 200 € | |
| TOTAL | 141 000 € | TOTAL | 141 000 € | |

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le projet d'investissement porté par la Communauté de communes Val'Eyrieux; approuve le plan de financement prévisionnel; autorise M. le Président à solliciter une subvention au titre du Programme européen régional FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027, Action 7.5.2.5

« Renforcer l'attractivité touristique du Massif Central », et auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Dispositif Région Pleine Nature, et à tout financeur susceptible d'apporter son concours à l'opération ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

C. Informations sur l'attribution de marchés

Réalisation de la scénographie de la Maison du Châtaignier de St Pierreville - reconsultation - lot 7 :

Lot n° 7 (mobilier) attribué à l'entreprise RBC pour un montant total de 6 982,61 € HT soit 8 379,13 € TTC.

Réalisation de la scénographie de la Maison du Châtaignier de St Pierreville - reconsultation - lots 5 et 6 :

Lot n° 5 (impression) attribué à l'entreprise TRAFIKDART pour un montant de 17 670 € HT soit 21 204 € TTC.

Lot n° 6 (manipes) attribué à l'entreprise ATELIER DE L'INSOLITE pour un montant de 39 965 € HT soit 47 958 € TTC.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2024

A. Le Chambon - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable

Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, en parallèle des travaux d'assainissement, sont prévus sur la commune du Chambon.

Le coût total de l'opération est estimé à 113 400 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention de 30 % auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL 2024.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

B. Issamoulenc - Travaux de mise en conformité du captage de l'unité de distribution du hameau de Cros

Des travaux de mise en conformité du captage de l'unité de distribution du hameau de Cros sont prévus sur la commune d'Issamoulenc.

Le coût total de l'opération est estimé à 180 000 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention de 40 % auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL 2024.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

C. St Barthélemy le Meil - Travaux de mise en conformité des captages de Gardoullière

Des travaux de mise en conformité des captages de Gardoullière sont prévus sur la commune de St Barthélemy le Meil.

Le coût total de l'opération est estimé à 210 002 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention de 40 % auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL 2024.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

D. St Agrève - Travaux de renouvellement de réseau d'eau potable sous la rue "Montée de l'église"

Des travaux de renouvellement de réseau d'eau potable sont prévus sous la rue "Montée de l'église", sur la commune de St Agrève.

Le coût total de l'opération est estimé à 175 000 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention de 30 % auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL 2024.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

E. St Jeure d'Andaure - Construction d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration

Des travaux de construction d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées et d'une STEP sont prévus sur la commune de St Jeure d'Andaure.

Le coût total de l'opération est estimé à 690 000 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention de 30 % auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL 2024, ainsi qu'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, dans le cadre du Contrat ZRR 2022-2024.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

F. Le Chambon - Construction d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration

En parallèle des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, des travaux de construction d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées et d'une STEP sont prévus sur la commune du Chambon.

Le coût total de l'opération est estimé à 442 000 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention de 20 % auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL 2024, ainsi qu'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, dans le cadre du Contrat ZRR 2022-2024.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

G. Prolongement de La Dolce Via de St Agrève au Lac de Devesset

Des travaux sont prévus pour le prolongement de La Dolce Via de Saint-Agrève au Lac de Devesset.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 500 000 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat (40 % au titre de la DETR/DSIL 2024), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du GAL Ardèche (programme LEADER 2023-2027).

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance à 19h30.

Dr Jacques CHABAL Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux

Annexe 1

<u>Atout ruralité CD07 - Communauté de communes Val'Eyrieux</u> <u>Programmation 2023 - 2027</u>

| | | | | Intervention départementale | | |
|-----------------------------------|--|---------------------------|-----------|-----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | | | | | Montant de la subvention | Autres financements |
| Intitulé du projet | Description succinct de l'opération | Calendrier de l'opération | cout HT | taux | sollicitée | sollicités |
| | Remplacement de la toiture du Cheylard, isolation de la | | | | | |
| Boulodrome - Le cheylard | toiture | 2024 - 2025 | 270 000 € | 0,300 | 81 000 € | Fond vert, DETR, Région |
| | Reconstruction d'un court de tennis en lieu et place de | | | | | |
| | l'ancien, ce projet s'intègre dans le relance du club de | | | | | |
| Tennis-st Agrève | tennis de st Agrève | 2024 - 2025 | 80 000 € | 0,300 | 24 000 € | Région, DETR, Fédération |
| | travaux d'isolation par l'exterieur, renouvellement des | | | | | |
| Médiathèque St Martin Valamas | menuiseries | 2024-2025 | 85 000 € | 0,300 | 25 500 € | Fond vert, DETR, Région |
| | Developpement de cet équipement avec mise en œuvre | | | | | |
| CCSTI de l'Ardèche - Planete Mars | d'une véritable stratégie autour de l'astronomie et de | | | | | |
| | l'itinérance sur l'ensemble du département de l'Ardèche | 2025-2026 | 350 000 € | 0,191 | 66 850 € | DETR, Région |
| | Création d'une zone d'activité économique ou extension | | | | | financements dans le cadre |
| Zone activité économique | d'une zone actuelle | 2025-2026 | 400 000 € | 0,160 | 64 344 € | de PVD |
| | | | | | | |

Total 261 694 €

budget 261 694 €